

**Commune de Monchy-Lagache**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal Extraordinaire**  
**du jeudi 10 Décembre 2015 à 19h30.**

Approuvé lors du Conseil municipal en date du 11/02/2016

Présents : P. LEVERT (Maire) – O.BLERIOT - A.BORRUECO - R.CAILLEUX - M.CAPON - P. DUPONT - E.ELLEBOODE - P.GOURLIN – JB GRU - J.HAPPE - E.HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Absent excusé : Y.BRESOUS (pouvoir donné à P.LEVERT)

Secrétaires de séance : A.BORRUECO - JC ISTE

Présence de Pascale HANNECART, secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Demande de subventions concernant la construction d'un RPC au Nord du canton de HAM.

M. le Maire ouvre la séance à 19h40.

M le Maire rappelle qu'il a été contraint de réunir un Conseil Municipal extraordinaire dans l'urgence.

Il donne lecture des textes qui permettent la tenue d'un conseil municipal extraordinaire.

Cette convocation en urgence est approuvée par 14 voix pour et 1 contre.

Pour : P. LEVERT (Maire) – O.BLERIOT - A. BORRUECO - Y. BRESOUS - R CAILLEUX - P. DUPONT - E.ELLEBOODE - P. GOURLIN – JB GRU - J.HAPPE - E. HUBERT - JC ISTE - D.RIGOLIN - D.WILLEMANN

Contre : M. CAPON

M le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'une décision budgétaire modificative concernant le transfert de l'achat des terrains de la zone AU au budget lotissement.

Point N°1 : Demande de subventions concernant la construction d'un RPC au Nord du canton de HAM.

Vu la délibération du conseil municipal du 26 novembre 2015 :

Considérant que le choix de la commune d'implantation s'est porté sur MONCHY-LAGACHE,

Vu le budget prévisionnel de l'opération

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération:

**Après délibération le Conseil décide à l'unanimité des 15 votants**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires concernés : l'État, le Conseil Régional de Picardie, le Conseil Départemental de la Somme suivant les modalités respectives de chaque financeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Arrivée de Y.BRESOUS à 20h20.

## Point N°2 Budget Annexe pour le financement du lotissement

M. le Maire propose que le budget communal 2015 verse une avance de 120 000 € au budget lotissement « Le Mesnil ». Cette avance permettra au budget lotissement « Le Mesnil » de financer l'acquisition des terrains auprès de la commune.

Cette avance est effectuée par débit du compte 27638 du budget communal et crédit du compte 16874 du budget lotissement « Le Mesnil ».

Afin de tenir compte des dépenses de la commune afférentes à l'achat de terrains dans le cadre de l'aménagement de la zone dite « Le Mesnil » et de les intégrer au budget lotissement « Le Mesnil », il convient d'effectuer plusieurs transferts et ouvertures de crédits sur le budget de la commune et sur le budget lotissement « Le Mesnil ».

### **BUDGET COMMUNAL**

#### ↳ Section d'investissement

##### Dépenses

Chapitre 26	–	Excédent	
Article 266	–	Excédent	- 90 000,00€
Chapitre 27	–	Prêt budget lotissement	
Article 27638	–	Prêt budget lotissement	+ 90 000,00€
Chapitre 041	–	Opérations patrimoniales	
Article 2111	–	Terrains nus	+ 1 980,00€
<u>Recettes</u>			
Chapitre 041	–	Opérations patrimoniales	
Article 2031	–	Frais d'études	+ 1 980,00€

### **BUDGET LOTISSEMENT « LE MESNIL »**

#### ↳ Section de fonctionnement

##### Dépenses

Chapitre 011	–	Charges à caractère général	
Article 6015	–	Terrains à aménager	+ 90 000,00€
<u>Recettes</u>			
Chapitre 042	–	Achats et variations de stocks	
Article 60315	–	Variation des stocks des terrains à aménager	+ 90 000,00€

#### ↳ Section d'investissement

##### Dépenses

Chapitre 040	–	Stocks	
Article 315	–	Terrains à aménager	+ 90 000,00€
<u>Recettes</u>			
Chapitre 16	–	Emprunts et dettes assimilées	
Article 168741	–	Dettes commune	+ 90 000,00€

**Cette décision budgétaire modificative est approuvée à l'unanimité des 15 votants.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h40